

éléments paysagers et naturels à repérer au titre de l'article L123-1-5 al7 du code de l'urbanisme

zone AU repérée au titre de l'article L123-1-5al16 imposant un minimum de 20% de logements locatifs sociaux

Espace Boisé classé

Espace vert



Emplacements réservés n°1 et 2 destinataire : RFF objet : liaison ferroviaire Lyon Turin

UA - zone urbaine dense

UD - zone urbaine à densifier

UDc - zone urbaine à densifier autorisant le commerce

UE - zone d'activité

UE.b - zone d'activité aux possibilités d'extensions limitées

UE.t - zone d'activité des Toises

UEA - zone d'activité Alpagespace

UEA.f - zone d'activité Alpagespace -centre de vie

Uep - zone d'équipements publics, d'intérêt collectif et de loisirs

Uep1 - zone d'équipements publics, d'intérêt collectif et de loisirs autorisant l'habitat

AU - zone à urbaniser

AUst - zone à urbaniser stricte

A - zone agricole

A.b - zone agricole avec des conditions spécifiques au logement

A.c - zone agricole n'autorisant que les entrepôts

Apa - zone agricole stricte

Av - zone agricole liée au périmètre AOC

N - zone naturelle

N.d - zone naturelle de dépôts

Nzh - zone humide

Nr - domaine remarquable

NE - zone naturelle destinée à l'activité économique de gravière

Nu - zone bâtie aux réseaux insuffisants

i - indice reportant au PPRI

w - indice reportant à l'étude de risques naturels du Bondelege

— alignement

— recul minimum

a ilots de la zone d'activité des Toises

←→ tracé de principe de cheminement piéton à créer au titre de l'article L151-38 du code de l'urbanisme

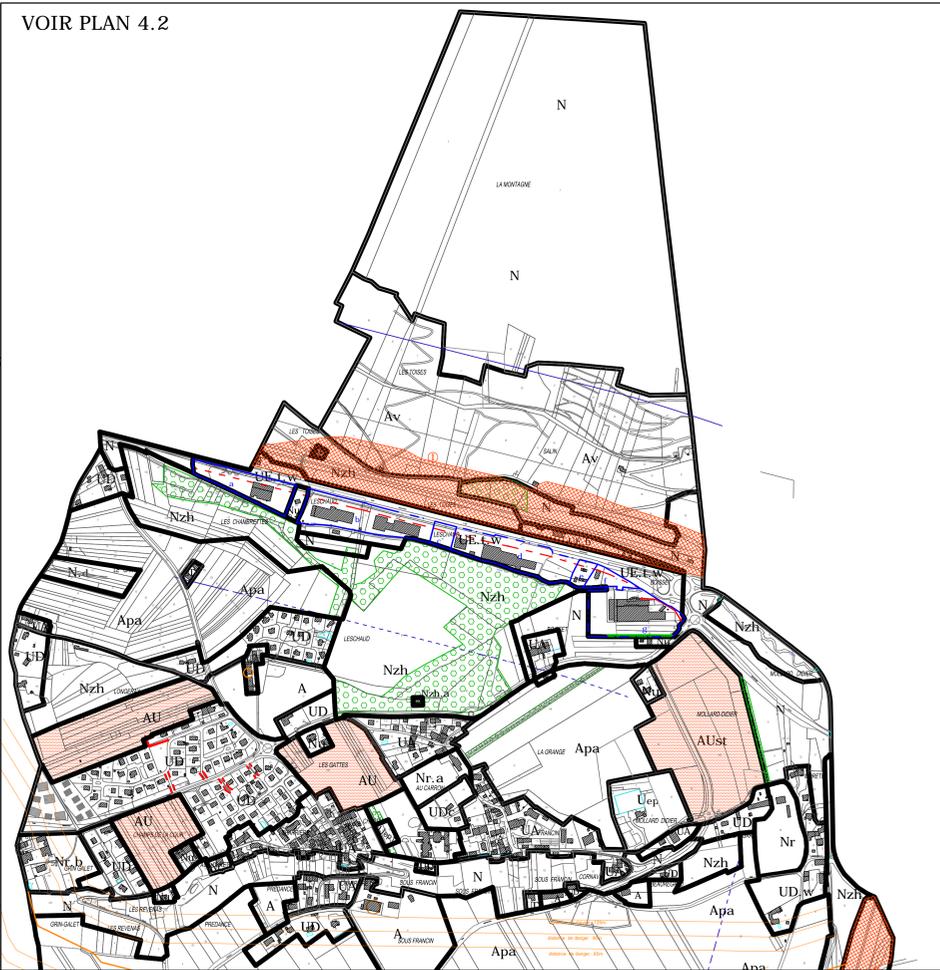
— périmètre du PPRI

— bandes de prescription d'isolement acoustique

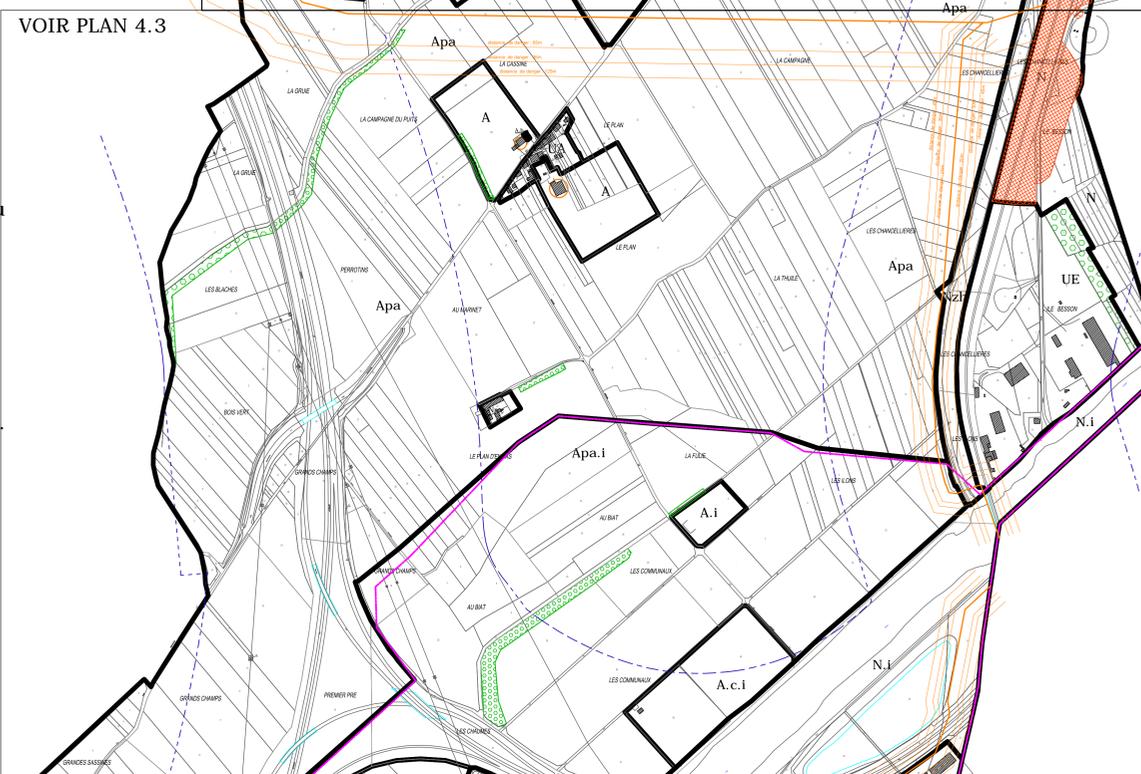
— bandes de danger par rapport aux conduites de gaz.

○ bâtiment d'élevage

VOIR PLAN 4.2



VOIR PLAN 4.3



VOIR PLAN 4.4



Commune de Francin - Savoie
Plan Local d'Urbanisme

maire de Francin
chiel lieu
73800 FRANCIN
tél 04 79 84 04 43
fax 04 79 84 46 15

terme d'urbanisme
11 chemin des Bigornes
Villancher 73420 NOGLANS
tél 04 79 52 11 65
terurbanisme@sfr.fr

projet de PLU arrêté par délibération du conseil municipal du : 21 juillet 2011

projet de PLU approuvé par délibération du conseil municipal du : 2 mai 2012

Echelle : 1/5000 **PLAN 4.1 plan général**

MODIFICATIONS ET RÉVISIONS

Modification n°1	24/02/2015
Révision allégée n°1	29/02/2016